

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

LN/CJ n° 2018/17

Objet de la délibération :

Attribution de subventions aux
associations locales
Année 2018

SECTEUR D'ACTIVITE :
EDUCATION JEUNESSE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 00

Votants : 25

Date de la convocation :
10/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 AVRIL à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrène, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absent Excusé :

BLANCHARD Flavien.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

VU l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDERANT les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité,

CONSIDERANT l'examen de ces demandes en commission communale à l'appui de dossiers complets,

Il est proposé :

- a) – de signer la convention prévue à cet effet,
- b) – d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires
- c) – d'accorder aux associations locales figurant dans le document joint les sommes suivantes.

Un crédit de 190 000 € est ouvert à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Secteur d'Activité Education jeunesse : Rapporteur B. BONVIN

Les propositions ont été examinées en commission éducation-jeunesse le 21 mars dernier.

N° de Dossier	Associations	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 04	PARENTS D'ELEVE PEEP	560 €
N° 05	PARENTS D'ELEVE FCPE	560 €
N° 39	COOPERATIVE PRIMAIRE L.DROUET + Transport	9 000 €
N°41	COOPERATIVE PRIMAIRE BILLARDIERE + Transport	4 000 €
N°42	COOPERATIVE MATERNELLE BILLARDIERE + Transport	4 000 €
	SOUS TOTAUX	18 120 €

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **18 120 €.**

Fait et délibéré à Epernon, le 16 avril 2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180416-D2018_04_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.